

**COMMUNE DE BASSAN
HERAULT**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

La réunion a débuté à 18 heures 30 sous la Présidence de Monsieur le Maire : Alain BIOLA

CONSEILLERS PRESENTS :

A.BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/S.RATIE/C.CASSAN/F.MARTIN-ABBAL/
MA.SCHERRER/ /M.SANCHEZ/ C.PUECH/I.CATTIN/N.CERVERA/C.GOHIER

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSÉS :

JJ.CORON/C.VINDRINET/A.VERNIERES/ V.ARGENTIERI

Le quorum (plus de la moitié des 17 membres du Conseil Municipal) étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Vincent CANALS est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Juillet 2022 a été lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- 1- CABM : Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : Approbation de la nouvelle convention portant mise en commune du service suite à la modification du mode de calcul des participations
- 2- MAPA N° 2022-04 : Maintenance de l'Eclairage Public
- 3- Conventions : Convention cadre d'adhésion à la mission assistance au recrutement avec le CDG 34
- 4- Régie : Régie des animations sportives et culturelles pour les manifestations du mois d'Août 2022
- 5- Subvention Association LPO OCCITANIE
- 6- Questions diverses

- 1- CABM : Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : Approbation de la nouvelle convention portant mise en commun du service suite à la modification du mode de calcul des participations :

Le nouveau mode de calcul de la participation des communes, établi pour partie au prorata de la population communale (50 %) et pour partie au prorata du nombre d'actes (équivalents permis) instruits par commune sur l'année (50%), qui prend en compte le coût réel du service tout en conservant une logique de solidarité intercommunale à travers la population nécessite l'approbation d'une nouvelle convention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Approbation à l'unanimité des membres présents

-1-

2- MAPA N° 2022-04 Maintenance de l'Éclairage Public :

Mme Christine DEREUME présente à l'Assemblée le MAPA N° 2022-04 : renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public pour une durée de 1 an reconductible 3 fois soit 4 ans maximum.

Date de publication de la Consultation : 16-05-2022

Critères de choix de l'entreprise : 40 % valeur technique 20 % délais 40 % prix

Entreprises ayant répondues à la consultation : 3 entreprises : AGTP, TRAVESSET, ALLEZ (2 offres dont une avec une variante)

Négociation après réception des offres

Tableau d'analyse des offres :

	AGTP, SAUVIAN	ALLEZ, PEZENAS	ALLEZ, PEZENAS VARIANTE LOGICIEL	TRAVESSET, BEZIERS
Note Totale valeur Technique / 60	47,00	36,60	36,60	54,80
Note Montant en Euros HT TOTAL PGF	7 850,00	10 000,00	10 510,00	8 960,00
Note Totale prix /40	33,69	33,55	32,41	28,60
Note générale/ 100	80,69	70,15	69,01	83,40
Classement	2	3	4	1

Approbation à l'unanimité des membres présents du choix de l'entreprise TRAVESSET et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du dossier.

3- Convention cadre d'adhésion à la mission assistance au recrutement avec le CDG 34 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Juin 2022 approuvant la convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG34.

L'article 2 de cette convention a été modifié en ce sens que la durée du contrat de 1 an peut être reconduite par tacite reconduction au maximum 4 fois

Approbation à l'unanimité des membres présents

4- Régie des animations sportives et culturelles du mois d'Août 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des animations organisées par la Commune en Août : Brasucade le 26/08/2022

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Prix du repas hors boissons 13 € adulte 7 € enfant moins de 12 ans

Verre réutilisable : 1 €

Buvette :

Verre de Bière : 2 €

Pichet de bière : 8 €

Canettes : 2 €

Bouteille d'eau 0.50 cl : 1 €

La Cave Coopérative prend en charge la vente du vin.

Approbation à l'unanimité des membres présents

5- Subventions :

Approbation à l'unanimité des membres présents du paiement de la subvention à l'Association LPO OCCITANIE qui est intervenue dans le cadre de la semaine verte pour un montant de 555.90 €

6- Questions diverses :

Date du prochain Conseil Municipal :

Elle sera communiquée ultérieurement

Point sur les festivités de Juillet et d'Août 2022 :

Madame Geneviève CAUSSIDERY informe l'Assemblée sur le déroulés de

- la soirée du 30 Juillet (soirée paëlla)

Elle informe également de la modification du jour de la Fête des vendanges : Samedi soir à la place de la journée du Dimanche

Inauguration du Restaurant Scolaire :

L'inauguration de ce nouveau bâtiment communal est prévue pour le Mardi 6 Septembre 2022 à 18 heures 30. Un mail « Save de date » a été transmis à l'ensemble des personnes invitées avec demande de réponse de participation.

Fin de la séance à 19 heures 30.

Le Président de la Séance : Le Maire Alain BIOLA

Le Secrétaire de Séance : Vincent CANALS 1^{er} Adjoint